

Département de la Loire
Arrondissement de Roanne
Canton de Renaison



Commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

ARRÊTÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE N° 2026-58

OBJET : Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire avec licence de 4^e catégorie – repas dansant organisé par « Les Sens' Ciel » le 20 juin 2026, place du Presbytère

Madame le Maire,

Je soussignée, Madame Cyrielle BENIGAUD, gérante de l'auberge « Les Sens' Ciel » située 15 rue de Trébande à Saint-Romain-la-Motte, ai l'honneur de solliciter l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire de 4^e catégorie :

- Place du Presbytère du 20/06/2026 à 18h00 au 21/06/2026 à 01h30 pour l'organisation d'un repas dansant.

Le 09/06/2026
(Signature)

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussignée, Laurette COLOMBET, Maire de la commune de SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE,
VU les articles L.2212-1 et L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article L.3335-4 du Code de la Santé Publique, modifié par l'article 18 de la loi de finances pour 2001,
VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles R123-1 à R123-55 relatifs à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,
VU l'arrêté préfectoral n° 341-2013 du 26 juillet 2013 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département de la Loire, notamment l'article 6,
VU la demande d'autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire avec demande de licence de 4^e catégorie présentée le 09/06/2026 par Madame Cyrielle BENIGAUD, à l'occasion de l'organisation d'un repas dansant le 20/06/2026 sur la place du Presbytère, dans le cadre de la fête de la musique.

ARRÊTE

Article unique : Madame Cyrielle BENIGAUD est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire avec licence de 4^e catégorie :

- Du 20/06/2026 à 18h00 au 21/06/2026 à 01h30 place du Presbytère à l'occasion de l'organisation d'un repas dansant, à charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à ST-ROMAIN-LA-MOTTE, le 09/06/2026

Le Maire,
Laurette COLOMBET

